

Séquence n° 7. Les institutions de la Ve République : naissance et adaptations (de 1958 à nos jours)

Introduction

- définition du sujet (termes et cadrage) :

Deux hommes, *CHARLES DE GAULLE* et *FRANÇOIS MITTERRAND*, marquent de leur empreinte l'histoire de la Ve République. Après avoir été adversaires politiques, ils ont conduit les destinées de leur pays dans un cadre institutionnel imaginé par le premier et parachevé par le second, alors même qu'il en avait été dès l'origine son principal adversaire (voir « le coup d'Etat permanent », rédigé par *FRANÇOIS MITTERRAND* en 1964).

- problématique :

Cette opposition pose finalement la question, éminemment politique de la primauté du pouvoir **LEGISLATIF** sur le pouvoir **EXECUTIF**.

- annonce du plan :

Dans un premier temps, il convient de s'interroger sur les caractéristiques du **REGIME SEMI-PRESIDENTIEL** avec les deux septennats de *CHARLES DE GAULLE*. Puis dans un deuxième temps on traitera de l'application des **INSTITUTIONS** par ses successeurs et de la question de la **COHABITATION** à partir de *FRANÇOIS MITTERRAND*, synonyme de remise en cause du **REGIME**.

Leçon n° 1. Les caractéristiques du système : respect de la souveraineté du peuple, primauté de l'exécutif et encadrement du législatif

Introduction

- définition du sujet (termes et cadrage) :

En 1958, *CHARLES DE GAULLE* subordonne son retour aux affaires à l'élaboration de nouvelles **INSTITUTIONS**, condition nécessaire au règlement de la crise algérienne qui fait exploser la IV^{ème} République. Le Général trouve là l'occasion de laver les désillusions de 1946 lorsque déjà il proposait à la France un modèle politique privilégiant le pouvoir **EXECUTIF** (discours de Bayeux).

- problématique :

Pourquoi parle-t-on de **REGIME SEMI-PRESIDENTIEL** et non de **REGIME** présidentiel ?

- annonce du plan :

Nous verrons d'abord que la Ve République repose sur la réaffirmation de la souveraineté du peuple. Puis nous montrerons la primauté du pouvoir **EXECUTIF**. Ensuite nous traiterons du cas précis du « domaine réservé » selon *CHARLES DE GAULLE*. Enfin, nous nous intéresserons à l'encadrement du pouvoir **LEGISLATIF**.

1.1. La souveraineté du peuple

1.1.1. Les instruments de la **souveraineté nationale**

La Constitution, adoptée par référendum le 28 septembre 1958 (et promulguée le 4 octobre), vise à garantir la continuité et l'efficacité de l'État dans le respect de la souveraineté du peuple, qui élit les députés, décide du sort des projets qui lui sont soumis par **référendum** et, *à partir de 1962, choisit le président de la République*. *CHARLES DE GAULLE* sera le premier à multiplier les conférences de presse.

1.1.2. La consultation référendaire

10 **référendums** ont eu lieu : *CHARLES DE GAULLE* en 1958 (**référendum** constitutionnel), en 1961 et en 1962 (autodétermination puis indépendance de l'Algérie), en *1962 (révision constitutionnelle)* et *en 1969 (réforme régionale et du Sénat)* ; *GEORGES POMPIDOU* en 1972 (élargissement de la CEE et adhésion du Royaume-Uni) ; *FRANÇOIS MITTERRAND* en 1988 (sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie), en 1992 (ratification des accords de Maastricht) ; *JACQUES CHIRAC* en *2000 (quinquennat)* et 2004 (constitution européenne).

1.2. La primauté du pouvoir **EXECUTIF**

La Constitution de 1958, révisée en 1962 (juste après la fin de la guerre d'Algérie négociée par *CHARLES DE GAULLE*), marque une rupture dans l'histoire des **INSTITUTIONS** françaises. La Constitution introduit un nouvel équilibre des pouvoirs, plus strictement séparés et au sein desquels l'**EXECUTIF** l'emporte sur l'activité parlementaire (voter les lois, contrôler le gouvernement) très encadrée. Les pouvoirs du président se trouvent désormais considérablement renforcés, conformément à la pensée constitutionnelle du général *CHARLES DE GAULLE* énoncée dès 1946 dans le discours de Bayeux.

1.2.1. Election et mandat du Président

Depuis 1873, les présidents de la République en France étaient élus pour 7 ans. Revenu au pouvoir en 1958, *CHARLES DE GAULLE* a conservé le septennat, durée nécessaire à ses yeux pour permettre au président de mener à son terme ses grands desseins, à l'écart des luttes des partis. Sous la Ve République, le président a d'abord été élu au suffrage restreint élargi, par environ 80000 grands électeurs (députés, sénateurs, conseillers généraux et délégués des conseils municipaux). Depuis la révision constitutionnelle voulue par *CHARLES DE GAULLE* et ratifiée par **référendum en 1962, il est élu au suffrage universel direct** ce qui renforce considérablement sa légitimité.

1.2.2. Les pouvoirs du Président

Les pouvoirs du Président sont d'ordre :

- politique : il peut par exemple consulter le peuple par **référendum** ; il nomme et met fin aux fonctions du Premier ministre et des ministres et préside le Conseil des ministres. Il peut décider la dissolution de l'Assemblée

nationale : *CHARLES DE GAULLE* en 1962 et en 1968 ; *FRANÇOIS MITTERRAND* en 1981 et en 1988 ; *JACQUES CHIRAC* en 1997.

- **JUDICIAIRE** : il est garant de l'indépendance de la justice ; il dispose du droit de grâce
- **LEGISLATIF** : le Président promulgue les lois, signe les ordonnances et les décrets adoptés en Conseil des ministres présidé par lui à l'Élysée. Sur proposition du gouvernement ou des assemblées, il peut soumettre certains projets de loi au **référendum**.

- militaire : il est le chef des armées et de la force de dissuasion nucléaire, et signe les traités ; le Président est également le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités

- administratif : il nomme par exemple les ambassadeurs et les préfets

- représentatif : il représente la France à l'étranger et parle en son nom

- institutionnel : le Président veille au respect de la Constitution

- exceptionnel : confronté à des circonstances exceptionnelles, il peut recourir à l'article 16 qui lui confère les pleins pouvoirs : *CHARLES DE GAULLE applique l'article 16 en 1961 pour riposter au putsch des généraux d'Alger.*

1.3. Le « domaine réservé » selon *CHARLES DE GAULLE*

Élu président de la République en 1958, réélu en 1965 (pour la première fois au suffrage universel direct), CHARLES DE GAULLE a démissionné de son propre chef en 1969 après l'échec du **référendum** sur la réforme régionale et du Sénat. L'équation personnelle de l'ancien chef de la France libre, le principe voulu par lui et acquis *en 1962 de l'élection du président de la République au suffrage universel direct*, l'instauration par lui du « domaine réservé » appliqué à la politique extérieure et à la Défense, mais aussi les circonstances de la guerre d'Algérie qui l'ont conduit à utiliser l'article 16 et, par quatre fois, la procédure du **référendum** ont imposé d'emblée une lecture présidentielle de la Constitution de 1958.

1.3.1. Le rôle du Président selon *CHARLES DE GAULLE*

Pour *CHARLES DE GAULLE*, la fonction présidentielle doit constituer la clé de voûte des **INSTITUTIONS**. Cette lecture gaullienne de la Constitution de 1958 implique le refus de toute idée de dyarchie, c'est-à-dire de partage du pouvoir **EXECUTIF** entre le président et le Premier ministre. Pour *CHARLES DE GAULLE* le rôle du Premier ministre est d'appliquer la politique définie par le président. Sa conception de l'exercice du pouvoir **EXECUTIF** exclut par conséquent toute idée de **COHABITATIONS** entre un président et un Premier ministre qui, issu de l'opposition présidentielle, ne saurait être « son Premier ministre ». Cette conception explique aussi sa *démission volontaire en 1969* alors que rien dans la Constitution ne l'y obligeait.

1.3.2. Les pouvoirs du gouvernement

Les pouvoirs du gouvernement sont d'ordre :

- politique, administratif et militaire : le gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation. Il dispose, à cet effet, de l'administration et de la force armée. Il est responsable de la défense nationale.

- **LEGISLATIF** et réglementaire : il assure l'exécution des lois. Il exerce le pouvoir réglementaire : alors que la loi est votée par le Parlement, le règlement (décrets et arrêtés ministériels) est une émanation du gouvernement. Le gouvernement détient l'initiative des lois au même titre que les membres du Parlement. Mais il jouit d'une incontestable prééminence car c'est lui qui fixe l'ordre du jour des assemblées et peut recourir au vote bloqué. Enfin et surtout, le Premier ministre peut décider d'engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale soit sur son programme, soit sur une déclaration de politique générale, soit sur le vote d'un texte (article 49 alinéa 3 ou question de confiance). Ce texte est considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée à l'Assemblée nationale, recueille la majorité des voix des députés. En ce cas, le Premier ministre doit remettre au président de la République la démission de son gouvernement. C'est pourquoi, en période dite de **COHABITATIONS**, où la majorité n'a pas la même sensibilité politique que le président, celui-ci est conduit à nommer à Matignon un des dirigeants de cette majorité parlementaire.

1.4. L'encadrement du pouvoir **LEGISLATIF**

1.4.1. Le rôle du Parlement

Le pouvoir **LEGISLATIF** est confié au Parlement partagé entre l'Assemblée nationale, qui siège au Palais Bourbon, et le Sénat, qui se réunit au Palais du Luxembourg. Les sénateurs (321) sont élus pour 9 ans par suffrage universel indirect, renouvelable par tiers (tous les 3 ans, 1/3), les députés (577) de l'Assemblée nationale pour 5 ans au suffrage universel direct.

Le rôle de l'Assemblée nationale qui n'est plus permanente ni maîtresse de son ordre du jour, est redéfini de façon limitative en 1958. Elle doit partager l'initiative des lois avec le gouvernement. L'initiative d'une loi peut provenir du Parlement (proposition de loi). Ces propositions de loi sont débattus pendant les sessions parlementaires et font la « navette » entre les deux assemblées, afin d'être votés dans les mêmes termes par chacune d'elles. Si l'accord ne se fait pas sur un texte identique, il existe des mécanismes de conciliation. En cas d'échec, l'Assemblée nationale a le dernier mot.

1.4.2. Des procédures de contrôle

Les deux pouvoirs se contrôlent mutuellement :

- Contrôle du **LEGISLATIF** sur l'**EXECUTIF** : le Premier ministre est choisi parmi la majorité de l'Assemblée. Le Parlement contrôle le gouvernement en lui posant des questions. Il peut voter la motion de censure contre celui-ci. Il vote le budget. Les traités doivent être ratifiés par le Parlement. La Constitution confie aussi au président du Sénat l'exercice provisoire des fonctions de président de la République en cas de vacance ou d'empêchement du Président élu. Une telle situation s'est produite à deux reprises : en 1969, après la démission du général **CHARLES DE GAULLE** et en 1974, à la mort du Président **GEORGES POMPIDOU**.

- Contrôle de l'**EXECUTIF** sur le **LEGISLATIF** : l'initiative d'une loi peut émaner du gouvernement (projet de loi) ; le texte est alors délibéré en Conseil des ministres avant d'être déposé sur le bureau de l'une des deux assemblées. L'ordre du jour du Parlement est aussi donné par le gouvernement. Dans la pratique, on constate qu'au cours des dernières législatures les lois votées étaient rarement d'origine parlementaire (moins de une sur cinq), ce qui nourrit un débat permanent sur le rôle effectif du Parlement.

Conclusion

- réponse à la problématique :

Au total, la Ve République présente un visage institutionnel inédit, incluant des éléments parlementaires (mais assez faibles) et des éléments présidentiels (assez forts) ; on a pu parler d'un **REGIME SEMI-PRESIDENTIEL**.

- ouverture du sujet :

Qu'est-ce qui domine dans la vie politique de la Ve République : la continuité ou le changement ?

Leçon n° 2. Un système qui évolue selon les pratiques des acteurs, le contexte d'ensemble (cadre économique, rôle attribué à l'Etat...) et les choix électoraux

Introduction

- définition du sujet (termes et cadrage) :

Beaucoup pensaient que la Ve République ne survivrait pas au général *CHARLES DE GAULLE* dans la mesure où ses **INSTITUTIONS** semblaient avoir été taillées à sa mesure. Après la démission du général *CHARLES DE GAULLE* en 1969, la prééminence présidentielle a cependant été préservée par ses successeurs. Le **SYSTEME** fonctionne sans à-coup grave durant la période gaullienne, les septennats de *GEORGES POMPIDOU* et de *VALERY GISCARD D'ESTAING* et les premières années de la présidence de *FRANÇOIS MITTERRAND*, malgré plusieurs césures.

- problématique :

D'où provient la stabilité de la Ve République ? D'où proviennent ses évolutions ? En quoi les trois **COHABITATIONS** montrent-elles la souplesse des **INSTITUTIONS** de la Ve République ?

- annonce du plan :

Nous verrons d'abord que le **SYSTEME** républicain est stable jusqu'en 1986. Puis nous traiterons du problème de la **COHABITATION** depuis 1986. Enfin, nous nous intéresserons à la redistribution de l'électorat et des partis.

2.1. Un **SYSTEME** stable jusqu'en 1986

2.1.1. La République à l'épreuve sous *CHARLES DE GAULLE*

Deux événements bousculent les **INSTITUTIONS** :

- le putsch des généraux à Alger en mai 1961, l'attentat du Petit-Clamart contre *CHARLES DE GAULLE* et le dur affrontement sur le mode d'élection du président de la République à l'automne 1962.

- la crise de mai 1968, fondée sur la contestation des dérives autoritaires du **REGIME**. Elle débouche sur le départ brusqué du général *CHARLES DE GAULLE* l'année suivante.

2.1.2. La République à l'épreuve sous *GEORGES POMPIDOU* et *VALERY GISCARD D'ESTAING*

- *GEORGES POMPIDOU*, élu en 1969, qui était issu des rangs gaullistes a rejeté la dyarchie que voulait lui imposer son premier ministre Chaban Delmas. De plus, le **programme commun de la gauche (communistes et socialistes) adopté en 1972** prévoyait d'aligner la durée du mandat présidentiel sur celui des députés (5 ans), modification que *GEORGES POMPIDOU* a proposée au Parlement qui l'a rejetée en 1973. Mais *GEORGES POMPIDOU* n'a pu achever son septennat interrompu par son décès en 1974.

- **L'accès d'un non-gaulliste à l'Élysée (1974)**. *VALERY GISCARD D'ESTAING*, chef des Républicains indépendants, qui succède à *GEORGES POMPIDOU* en 1974, fut le premier président de la Ve République qui n'était pas sorti des rangs gaullistes. Mais lui aussi a affirmé la prééminence présidentielle et a entrepris de « giscardiser » la Ve République face à son Premier ministre gaulliste, *JACQUES CHIRAC*. Ce dernier porte un premier coup à la prééminence présidentielle en démissionnant de sa propre initiative en 1976 pour marquer son désaccord avec le président *VALERY GISCARD D'ESTAING*, alors que la lecture gaullienne des **INSTITUTIONS** voulait qu'un Premier ministre ne se retire qu'à la demande du président.

2.1.3. *FRANÇOIS MITTERRAND* et l'**ALTERNANCE**

L'**ALTERNANCE** correspond à **l'arrivée de la gauche au pouvoir (1981)**. *FRANÇOIS MITTERRAND*, président socialiste soutenu par la **gauche**, a été le seul président de la Ve République qui ait mené à son terme un second septennat. Lui qui avait pourtant été depuis 1958 un adversaire résolu et constant du gaullisme et des **INSTITUTIONS** de la Ve République (voir le « **programme commun de gouvernement** » du **Parti communiste français et du Parti socialiste du 27 juin 1972** visant à réduire la prééminence présidentielle) a été sans doute un des présidents les plus gaulliens après *CHARLES DE GAULLE* dans sa façon de préserver envers et contre tout les prérogatives présidentielles.

Des traits apparus tôt tendent à s'amplifier, tels le **présidentialisme**, la **bipolarisation gauche / droite**, le poids du Conseil constitutionnel. Par bien des traits, on a quitté la culture républicaine traditionnelle pour celle des grandes démocraties libérales, ce que confortent le tournant décentralisateur (fin 1981) et l'entrée croissante de la norme internationale dans l'ordre interne.

2.2. Le problème de la **COHABITATION** depuis 1986

2.2.1. Les législatives de 1986

Les législatives de 1986 introduisent un nouveau paramètre : la majorité parlementaire diffère de la majorité présidentielle. La désignation du Premier ministre et la formation du gouvernement dépendant dans les faits du rapport de force à l'Assemblée nationale, commence l'expérience dite de **COHABITATION**. Comme elle est récurrente, puisque aucune majorité élue depuis 1978 n'a été reconduite, elle nourrit un débat portant à la fois sur le **REGIME** et sur la capacité des projets politiques à satisfaire les aspirations des Français.

2.2.2. Trois **COHABITATIONS**

Depuis 1986, la succession rapprochée de trois **COHABITATIONS** a créé une situation nouvelle que le général *CHARLES DE GAULLE* n'avait pas prévue. En effet, les **COHABITATIONS** mettent en opposition majorité présidentielle et majorité parlementaire, et obligent les présidents de la République à partager le pouvoir **EXECUTIF** avec des Premiers ministres qui n'appartiennent pas à leur famille politique :

- **COHABITATIONS gauche / droite** *FRANÇOIS MITTERRAND / JACQUES CHIRAC de 1986 à 1988, FRANÇOIS MITTERRAND / EDOUARD BALLADUR de 1993 à 1995,*
- puis **COHABITATION droite / gauche** *JACQUES CHIRAC / LIONEL JOSPIN entre 1997 et 2002.*

2.2.3. Mise en cause de la lecture présidentielle des **INSTITUTIONS**

De façon paradoxale, ce sont des Premiers ministres gaullistes, *JACQUES CHIRAC* et *EDOUARD BALLADUR*, qui ont été amenés à inaugurer ce partage du pouvoir **EXECUTIF** entre le président et le Premier ministre, inscrite dans la constitution de 1958, mais peu conforme à la lecture gaullienne des **INSTITUTIONS**. Issus d'une majorité parlementaire opposée à la majorité présidentielle, ils se sont trouvés en position de gouverner contre le président socialiste *FRANÇOIS MITTERRAND*, contribuant ainsi à affaiblir la fonction présidentielle pourtant considérée par *CHARLES DE GAULLE* comme la clé de voûte des **INSTITUTIONS** de la Ve République.

Plus récemment, entre 1997 et 2002, la **COHABITATION** entre *JACQUES CHIRAC*, président de la République gaulliste, et *LIONEL JOSPIN*, Premier ministre socialiste, a créé à nouveau une situation qui a conduit à mettre en cause la lecture présidentielle des **INSTITUTIONS** de la Ve République, à contester la pratique du « domaine réservé » (défense, politique extérieure) instaurée par *CHARLES DE GAULLE* au profit de la présidence, et à réhabiliter le rôle de l'Assemblée nationale, pouvant ainsi laisser croire qu'on était revenu à certaines **PRATIQUES** de la IVe République.

2.3. Une redistribution de l'électorat et des partis

2.3.1. Des traits nouveaux

Une redistribution de l'électorat et des partis accompagne ces évolutions des décennies 1980 et suivantes : recul électoral du parti communiste, constitution de courants mettant en avant l'importance de l'environnement (écologistes), efforts pour construire des coalitions de **droite** et de **gauche** (par exemple le gouvernement de la « **gauche** plurielle » de *LIONEL JOSPIN*), ancrage de l'**extrême gauche** et poussée de l'**extrême droite**. La montée des votes protestataires s'accompagne de la baisse rapide de la popularité des gouvernements (aucun gouvernement sortant n'a été réélu depuis 1978). Les gouvernements durent peu (7 entre 1958 et 1981 mais 11 depuis 1981).

2.3.2. Les présidentielles de 2002 et ses conséquences

Ces traits apparaissent nettement lors des *présidentielles de 2002*, à l'issue desquelles *JACQUES CHIRAC* est élu pour la deuxième fois. En mai 2002, la **CRISE DES INSTITUTIONS** de la Vème République a été exacerbée par la situation issue du 1^{er} tour des élections présidentielles, marquées par le fort taux d'abstention, le faible score du président sortant *JACQUES CHIRAC*, candidat de l'UMP (Union pour la Majorité Présidentielle), l'élimination du candidat du Parti socialiste, *LIONEL JOSPIN*, Premier ministre en exercice, et la qualification pour le second tour du candidat d'extrême-droite présenté par le FN (Front national), *JEAN-MARIE LE PEN*. Il en a résulté un sursaut républicain conduisant à la réélection de *JACQUES CHIRAC* au second tour avec plus de 80 % des suffrages exprimés. La victoire écrasante de la **droite** qui a suivi aux législatives de 2002 a permis au président *JACQUES CHIRAC* de revenir à un **SYSTEME** présidentiel plus classique avec son Premier ministre Jean-Pierre Raffarin (UMP) puis Dominique de Villepin.

Toutefois, les gouvernements de Jean-Pierre Raffarin puis de Dominique de Villepin ne parviennent pas à répondre aux aspirations des Français, de plus en plus convaincus que leur pays est en déclin. Croyance faible, chômage en hausse et endettement massif accentuent les « fractures sociales » que le candidat Chirac avait en 1995 promis de réduire. Les victimes de la canicule de 2002 mettent par ailleurs en cause le système de santé que les Français pensaient excellent.

Une des solutions proposées pour satisfaire les aspirations des Français est le raccourcissement du mandat présidentiel. *JACQUES CHIRAC* a fini par se rallier au quinquennat qu'il avait combattu et en 2000 les Français ont ratifié par **référendum** la réduction du mandat présidentiel de 7 à 5 ans. On peut aussi évoquer la loi sur la parité hommes/femmes en politique (2000) ou l'arrivée de ministres de la « société civile » présentés comme apolitiques. En 2004, les élections régionales et cantonales aboutissent à une débâcle pour la majorité, les socialistes s'emparant de 20 des 22 régions de métropole. Le « non » au référendum en faveur du traité constitutionnel européen, le 29 mai 2005, apparaît comme un nouveau séisme politique. En novembre 2005, la « révolte des banlieues », suivie au printemps 2006 des manifestations contre le CPE (contrat premier embauche) font croire que la gauche - selon la fameuse « règle » de l'alternance - gagnera les élections présidentielles de 2007.

2.3.3. Les présidentielles de 2007 et les réformes en cours

L'élection présidentielle de 2007 a été l'objet d'un regain d'intérêt des Français à l'égard de la vie politique. Si l'offre publique au premier tour a montré encore un fort éclatement idéologique et partisan (12 candidats au premier tour), la jeunesse des candidats (moyenne d'âge de 54 ans) et le renouvellement des personnalités politiques (bien que relatifs) a relancé l'intérêt des Français. En organisant des débats participatifs, la candidate socialiste Ségolène Royal a voulu souligner la nécessité de rapprocher les citoyens de la politique. Les taux de participation aux deux tours de la présidentielle ont atteint plus de 80%. *NICOLAS SARKOZY* est élu le 6 mai 2007 avec 53 % des suffrages. Ses thèmes de campagne ont séduit à la fois l'électorat de la droite traditionnelle, de l'extrême droite et d'une partie du centre. Les élections législatives de juin 2007 ont assuré au nouveau Président une large majorité à l'Assemblée. Dès son arrivée au pouvoir, *NICOLAS SARKOZY* a déclaré vouloir « agir sur tout » reléguant parfois aux rôles de figurants les ministres du gouvernement de François Fillon. On qualifie parfois d'hyperprésidentialisation la redistribution des pouvoirs au sein de l'exécutif, mise en place par Nicolas Sarkozy, qui se manifeste par une gestion directe de tous les dossiers par le Président et qui entraîne une relégation du Premier ministre au rôle d'exécutant des décisions présidentielles. Le style de « l'hyperprésident » *NICOLAS SARKOZY* est nouveau, en « rupture », notamment l'association aux projets de réformes et même au gouvernement de personnalités issues de l'opposition (Bernard Kouchner aux Affaires Etrangères, Jack Lang, Michel Rocard...). C'est surtout depuis l'élection de *NICOLAS SARKOZY* en 2007 que le projet de réforme des **INSTITUTIONS** est le plus avancé.

Conclusion du chapitre

- réponse à la problématique :

Depuis 1958, on est passé en France à un **REGIME SEMI-PRESIDENTIEL** dans lequel la fonction présidentielle est devenue la clé de voûte des **INSTITUTIONS**. L'expérience des deux **ALTERNANCES** et des trois **COHABITATIONS** attestent la pérennité des **INSTITUTIONS** mises en place par *CHARLES DE GAULLE* en 1958, de leur **FONCTIONNEMENT** démocratique et de leur capacité d'adaptation.

Mais en même temps, l'usure du temps, la répétition et la durée de plus en plus longue des **COHABITATIONS** contribuent à affaiblir la prééminence présidentielle, et tendent à imposer durablement la légitimité d'un partage de l'**EXECUTIF** entre le président de la République et le Premier ministre, ainsi qu'un renforcement du rôle du Parlement. La **COHABITATION** de 1997 (la plus longue de la Vème République, 5 ans), l'élection présidentielle plébiscitant la démocratie et non pas le candidat et sa fonction, constituent autant d'éléments indiquant une remise en cause des **INSTITUTIONS** de 1958, sans parler des nombreux appels de personnalités politiques à une révision, voire un changement de République.

Fiche bilan - Séquence n° 7 : **Les institutions de la Ve République : naissance et adaptations (de 1958 à nos jours)**

Notions de base :

SYSTEME REPUBLICAIN ou **REGIME REPUBLICAIN** : **INSTITUTIONS** / **FONCTIONNEMENT** ou **PRATIQUES**
REGIME SEMI-PRESIDENTIEL
SEPARATION DES POUVOIRS : EXECUTIF, LEGISLATIF, JUDICIAIRE
ALTERNANCE
COHABITATION
CRISE DES INSTITUTIONS

Notions secondaires :

souveraineté nationale
référendum
présidentialisme
bipolarisation
extrême gauche / gauche / centre / droite / extrême droite

Vocabulaire spécifique :

Assemblée constituante / Constitution
 bicamérisme / bicaméralisme
 investiture / question de confiance
 coalition
 Grands Électeurs
 suffrage universel direct
 scrutin majoritaire / proportionnel
 dissolution de l'Assemblée nationale
 « domaine réservé » / dyarchie
 article 16 / article 49-3 / motion de censure
 gaullisme
 écologistes
 vote protestataire / abstentionnisme
 gauche plurielle
 société civile
 parité
 hyperprésidentialisation

Sigles :

PC
 PS
 RPR
 UDF
 FN
 UMP

Lieux clés :

Elysée
 Matignon
 Palais Bourbon
 Palais du Luxembourg

Repères chronologiques :

Colorier en bleu les hommes politiques de **droite** après **DE GAULLE** et en rouge ceux de **gauche**, souligner en noir les **ALTERNANCES** et encadrer en vert les **COHABITATIONS**

I. Les caractéristiques du **SYSTEME REPUBLICAIN**

1958 : Coup de force de l'armée en Algérie ; **CHARLES DE GAULLE** président du Conseil ; **Adoption d'une nouvelle Constitution par référendum (28 septembre)** ; **DE GAULLE** président de la République ; M. Debré 1^{er} ministre

1961 : **Application de l'article 16 lors du putsch d'Alger**

1962 : **GEORGES POMPIDOU** Premier ministre ; Accords d'Évian sur l'indépendance de l'Algérie (juillet) ; **Réforme de la Constitution : président élu au suffrage universel direct**

1965 : **1ères élections présidentielles au suffrage universel direct, élection au 2nd tour de DE GAULLE (décembre)**

1968 : Crise sociale et crise politique (mai) ; dissolution de l'Assemblée nationale

II. Un **SYSTEME REPUBLICAIN** qui évolue

1969 : **Le « non » l'emporte au référendum, DE GAULLE démissionne (avril)** ; **GEORGES POMPIDOU élu président de la République (mai)**, J. Chaban-Delmas Premier ministre

1971 : **FRANÇOIS MITTERRAND** élu 1^{er} secrétaire du PS au Congrès d'Épinay

1972 : **Signature du Programme commun de gouvernement entre le PC, le PS et les radicaux de gauche (juin)** ; **POMPIDOU** demande la démission de son 1^{er} ministre

1974 : **VALÉRY GISCARD D'ESTAING élu président de la République (mai)**, **JACQUES CHIRAC 1^{er} ministre** ; **Droit de vote abaissé à 18 ans (juillet)**

1976 : Création du RPR ; R. Barre Premier ministre

1978 : Création de l'UDF

1981 : **FRANÇOIS MITTERRAND élu président de la République (mai)** ; P. Mauroy Premier ministre

1982 : **Lois de décentralisation (mars)**

1984 : L. Fabius Premier ministre

1986 : **1^{ère} COHABITATION (mars)** ; **JACQUES CHIRAC 1^{er} ministre de FRANÇOIS MITTERRAND**

1988 : **FRANÇOIS MITTERRAND** réélu président de la République face à **JACQUES CHIRAC** ; M. Rocard 1^{er} ministre

1992 : P. Bérégovoy Premier ministre

1993 : 2^{de} **COHABITATION** (avec **EDOUARD BALLADUR**)

1995 : **J. CHIRAC élu président de la République** ; A. Juppé 1^{er} ministre

1997 : **Dissolution de l'Assemblée nationale** et 3^{ème} **COHABITATION** (avec **LIONEL JOSPIN**)

2000 : **Mandat présidentiel réduit à 5 ans par référendum**

2002 : **Réélection de JACQUES CHIRAC (pour un mandat de 5 ans)** face à **JEAN-MARIE LE PEN** ; J.-P. Raffarin 1^{er} ministre

2005 : D. de Villepin, Premier ministre

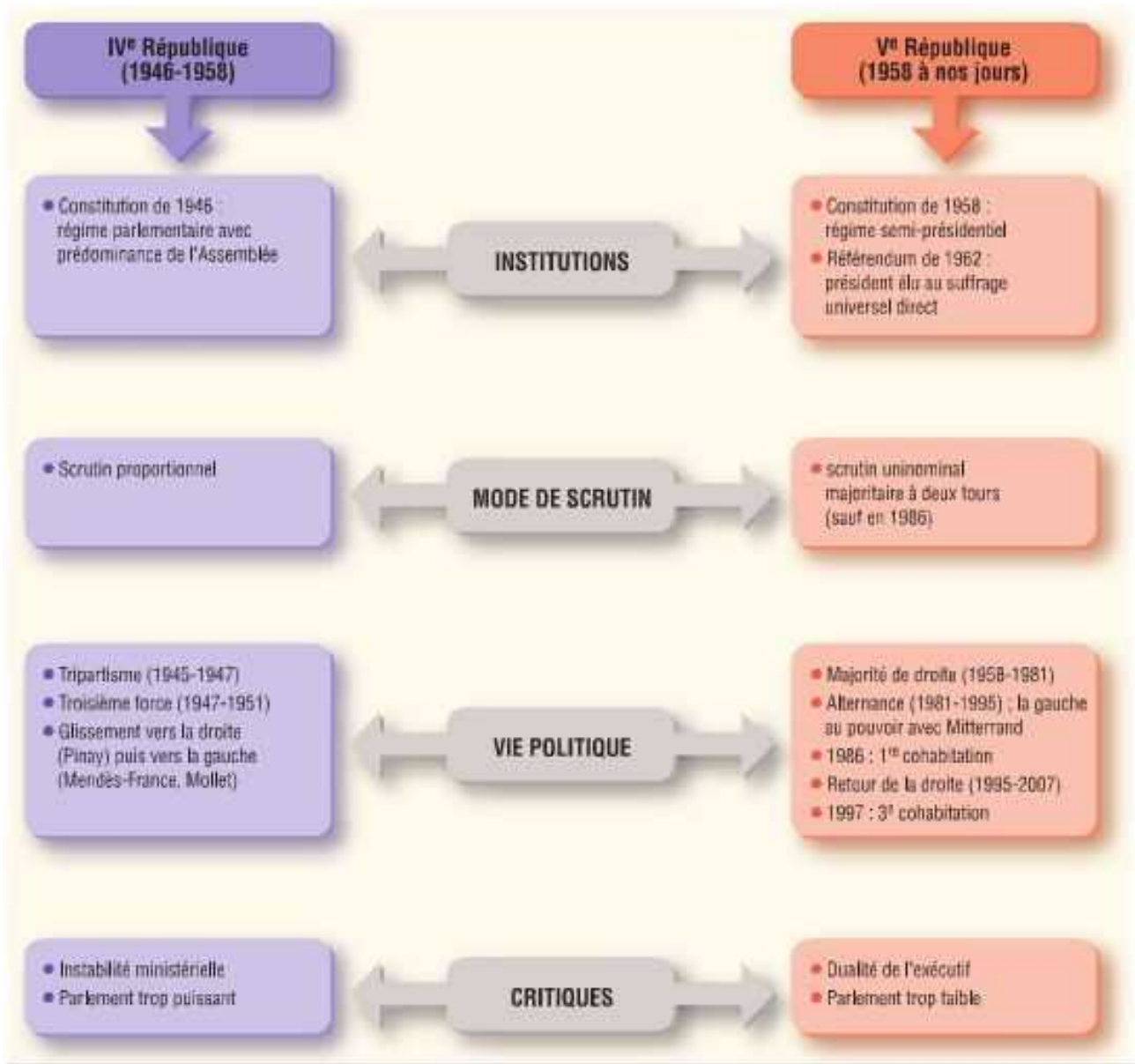
2007 : **NICOLAS SARKOZY** élu président de la République

2009 : Réforme des **INSTITUTIONS**

Personnages clés : **EDOUARD BALLADUR, JACQUES CHIRAC, CHARLES DE GAULLE, VALÉRY GISCARD D'ESTAING, LIONEL JOSPIN, JEAN-MARIE LE PEN, FRANÇOIS MITTERRAND, GEORGES POMPIDOU, NICOLAS SARKOZY**

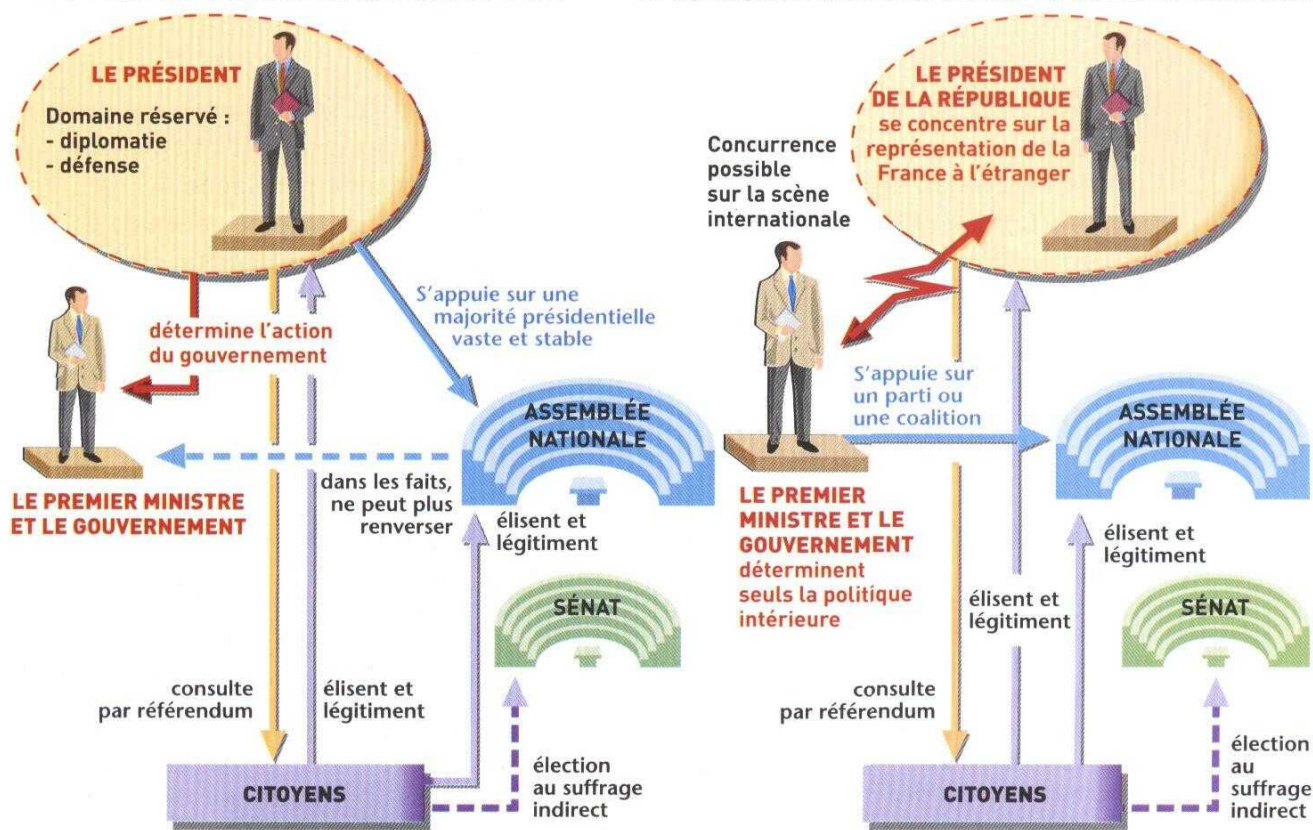
Fiche de révision - Séquence n° 7 : Les institutions de la Ve République : naissance et adaptations (de 1958 à nos jours)

Productions graphiques :



1. La pratique des institutions inaugurée par De Gaulle

2. La pratique des institutions redéfinie en période de cohabitation



Problématiques :

En quoi le **SYSTEME REPUBLICAIN** mis en place en 1958 est-il différent des précédents ?

D'où provient sa stabilité ?

D'où proviennent ses évolutions ?

Qu'est-ce qui domine dans la vie politique de la Ve République : la continuité ou le changement ?

Pourquoi parle-t-on de **REGIME SEMI-PRESIDENTIEL** et non de **REGIME** présidentiel ?

Le président de la Ve République, un « monarque républicain » ?

Pourquoi peut-on parler d'une République gaullienne ?

Droite, **gauche** : où est la différence ?

Peut-on gouverner au **centre** sous la Ve République ? Et aux **extrêmes** ?

Pourquoi **FRANÇOIS MITTERRAND** dénonce-t-il le **SYSTEME** de la Ve République en 1964 et l'applique après 1981 ?

En quoi les trois **COHABITATIONS** montrent-elles la souplesse des **INSTITUTIONS** de la Ve République ?

Peut-on parler aujourd'hui de crise de la représentation politique ?

Comment expliquer qu'aucune majorité n'ait été réélue depuis 1978 ?

Comment expliquer la hausse de l'abstention et du vote protestataire ?

La Ve République est-elle en crise aujourd'hui ? Que proposent les tenants d'une VIe République ?

Quel bilan dresser des **présidentielles d'avril 2002** ?